
RÈGLEMENT MOTOCROSS - SAISON 2026

Les règlements de la Commission Motocross (CMX) de la Ligue Motocycliste Occitanie (LMOC) sont établis conformément au Code sportif, aux règles techniques et de sécurité de la Fédération Française de Motocyclisme (FFM) et de façon générale à l'ensemble des textes réglementaires applicables à ce type de règlement. Le règlement particulier de chaque épreuve de Motocross organisé par un Club de la LMOC complète ces présents règlements. Des avenants modificatifs pourront être établis en cours de saison pour s'adapter aux évènements. En pareil cas, l'avenant sera publié sur le site Internet de la LMOC et les pilotes seront informés par messagerie électronique. Les modalités d'organisation des épreuves de Motocross destinées aux Clubs sont annexées au présent règlement.

- [Prime de classement](#)
- [Liste de notoriété](#)
- [Tableau des sanctions](#)
- [Cahier des charges – MX Occitanie](#)
- [Cahier des charges – Prairie Occitanie](#)

TITRE 1 : RÈGLEMENT GÉNÉRAL -----	3
ARTICLE 1 : LES CHAMPIONNATS ET TROPHÉES DE LA COMMISSION MOTOCROSS OCCITANIE-----	3
ARTICLE 2 : LES OBLIGATIONS DU PILOTE-----	3
Article 2.1 : Le comportement du pilote et de ses accompagnateurs-----	3
Article 2.2 : Respecter l'environnement-----	3
Article 2.3 : Les sanctions-----	3
Article 2.4 : Les championnats de France des Régions-----	4
ARTICLE 3 : LES NUMÉROS DE COURSE À L'ANNÉE-----	4
Article 3.1 : Les grilles de numéros-----	4
Article 3.2 : Comment obtenir son numéro de course à l'année-----	5
ARTICLE 4 : S'INSCRIRE ET DÉCLARER FORFAIT-----	5
Article 4.1 : Les tarifs des inscriptions-----	6
Article 4.2 : Les règles de priorité-----	7
Article 4.3 : Déclarer forfait-----	8
ARTICLE 5 : CLASSES & COULEURS DES PLAQUES-----	9
ARTICLE 6 : LE DÉROULEMENT DE L'ÉPREUVE-----	12
Article 6.1 : Les contrôles administratifs et techniques-----	12
Article 6.2 : Le parc fermé et la prégrille-----	13
Article 6.3 : Les essais et les manches-----	13
Article 6.4 : Les procédures de départ des manches-----	13
Article 6.5 : Avant et pendant la manche-----	14
Article 6.6 : Les procédures d'arrivée-----	14
Article 6.7 : Le changement de machine au cours d'une épreuve-----	15
Article 6.8 : Porter réclamation-----	15
Article 6.9 : Les reports de points-----	16
Article 6.10 : Classement et remise des prix de l'épreuve-----	16
Article 6.11 : Classement et remise des prix annuelle des Championnats et des Trophées-----	17
TITRE 2 : CHAMPIONNAT OCCITANIE -----	18
TITRE 3 : TROPHÉES MÉDITERRANÉE & PYRÉNÉES -----	29

TITRE 1 : RÈGLEMENT GÉNÉRAL

ARTICLE 1 : LES CHAMPIONNATS ET TROPHÉES DE LA COMMISSION MOTOCROSS OCCITANIE

Un Championnat se déroule sur un cycle d'épreuves à l'échelle régionale.

Un Trophée se déroule sur un cycle d'épreuves de zone Pyrénées / Méditerranée.

La LMOC met en compétition pour l'année 2026 un Championnat Occitanie Motocross, Prairie et Supercross ainsi qu'un Trophée Méditerranée et Pyrénées.

ARTICLE 2 : LES OBLIGATIONS DU PILOTE

Article 2.1 : Le comportement du pilote et de ses accompagnateurs

TOUT PILOTE EST RESPONSABLE DE SES ACCOMPAGNATEURS SUR LE CIRCUIT ET SES ABORDS, AVANT, PENDANT ET APRÈS LA COURSE. Tout pilote engagé sur une manifestation se doit d'avoir un comportement correct avant, pendant et après l'épreuve.

Article 2.2 : Respecter l'environnement

Les pilotes doivent prendre les mesures nécessaires pour éviter la pollution du sol et le risque d'incendie dans le parc coureur. Des contrôles seront effectués par les Commissaires techniques ou les Commissaires sportifs à chaque épreuve. Les pneus usés restent à la charge des pilotes.

Le tapis environnemental est obligatoire par moto, un extincteur également. En cas d'absence, il est prévu :

- **Avertissement**
- **1ère récidive : amende de 80€**
- **2e récidive : exclusion de l'épreuve**

Article 2.3 : Les sanctions

Se référer au tableau des sanctions de la LMOC.

Toute décision prise par le Jury sera envoyée au Président de la CMX de la LMOC et elle sera inscrite sur la main courante. Les sanctions prises le jour d'une épreuve sont affichées et sont appliquées immédiatement.

Article 2.4 : Les championnats de France des Régions

Les pilotes éligibles (voir le règlement du Championnat de France des Régions) seront susceptibles d'être sélectionnés pour composer l'équipe de la LMOC et sont tenu d'y participer. En cas de refus pour un motif autre que médical, le pilote ne devra prendre part à aucune autre manifestation la veille, le jour ou le lendemain du Championnat de France des Régions pour lequel il était sélectionné.

La sélection : la sélection sera établie par les membres de la CMX en tenant compte des performances nationales et régionales des pilotes. Les pilotes retenus, titulaires ou remplaçants, seront prévenus par courrier ou par tout autre moyen, si possible au moins un mois avant la date de l'épreuve. Il leur sera envoyé un bulletin d'engagement qui devra être retourné au Président de la CMX dans les plus brefs délais.

L'indemnité spécifique : **Se référer au cahier des charges du championnat de France des Régions.**

ARTICLE 3 : LES NUMÉROS DE COURSE À L'ANNÉE

La LMOC gère l'attribution des numéros de course à l'année. Les numéros de course à l'année sont attribués uniquement pour les catégories de la LMOC.

Article 3.1 : Les grilles de numéros

La prise de numéro de course 2026 s'effectue sur <https://ffm.engage-sports.com/>

Priorité et calendrier d'attribution des numéros de course 2026

Les pilotes qui ont participé à un Championnat du Monde, d'Europe, de France de Motocross et SX en 2025 sont prioritaires sur le choix du numéro jusqu'au 22/12/2025 :

- 16/12/2025 à 10h00 au 22/12/2025 à 16h30 : Ouverture de la grille aux pilotes prioritaires. Réserve aux pilotes titulaires d'une licence FFM à la LMOC.
- 23/12/2025 à 10h00 au 22/01/2026 à 16h30 : Priorité aux numéros existants 2025 (renouvellement).
- 23/01/2026 à 10h00 : Suppression des numéros pré réservés non prolongés par les pilotes et ouverture de la grille aux pilotes à tous les licenciés FFM.

- **Tarif : 20€ non remboursable.**

Grille 1 : 250cc / 450cc	Du numéro 2 au 999 (le numéro 1 est réservé pour le Champion)
Grille 2 : 50cc / 65cc / 85cc / 125cc	Du numéro 2 au 999 (le numéro 1 est réservé pour le Champion)
Grille 3 : Quad	Du numéro 2 au 999 (le numéro 1 est réservé pour le Champion)
Grille 4 : motos anciennes	Du numéro 2 au 999 (le numéro 1 est réservé pour le Champion)

- **Suppression du numéro de course**

Tous les pilotes n'ayant pas participé à une épreuve LMOC, championnat de ligue, ou trophées de zone en 2025, verront leur numéro supprimé à partir du 01/12/2025.

Un numéro non utilisé au cours de l'année en cours sera supprimé à partir du 15/11.

Si 950 numéros ont été attribués dans une grille, les pilotes n'ayant aucun engagement se verront supprimer leur numéro de course sans remboursement. Ils recevront un mail d'information 15 jours avant la suppression définitive de leur numéro.

Article 3.2 : Comment obtenir son numéro de course à l'année

Pour demander ou renouveler son numéro de course sur engage-sports. Le pilote devra être titulaire d'une licence de compétition valide pour la saison en cours et s'acquitter d'un droit de paiement d'un montant de 20€, non remboursable. Sauf mention spécifique dans le détail des catégories (titres 2, 3 et 4), seules les licences NJ1, NJ2, NJ3, NJ3C et NCO sont autorisées, selon l'âge du pilote.

Un pilote âgé de moins de 12 ans devra également être titulaire du guidon d'argent et/ou d'or.

Le pilote participant au Championnat ou Trophée conservera son numéro toute la saison et devra mettre son numéro de course sur son maillot ou dossard ainsi que sur sa machine (voir article 6).

Les changements de numéro ne sont plus autorisés 8 jours avant la première épreuve à laquelle le pilote participe.

ARTICLE 4 : S'INSCRIRE ET DÉCLARER FORFAIT

Les inscriptions aux Championnats et Trophées sont gérés par la LMOC et se feront en ligne sur engage-sports. Le paiement se fait par carte bancaire exclusivement. Les inscriptions sont ouvertes aux pilotes

titulaires d'un numéro de course à l'année (voir article 3). Les articles ci-après présentent les tarifs, les règles de priorité et les conditions pour déclarer forfait.

Article 4.1 : Les tarifs des inscriptions

Motocross 50cc	35€ (dont 25€ de part Club)
Motocross 65cc	37€ (dont 26€ de part Club)
Motocross à partir de 85cc	47€ (dont 36€ de part Club)
Prairie 50cc	37€ (dont 26€ de part Club)
Prairie 65cc	37€ (dont 26€ de part Club)
Prairie à partir de 85cc	50€ (dont 39€ de part Club)
SX	48€ (dont 37€ de part Club)

Un pilote licencié à l'année récupérera son transpondeur avant la première séance d'essais. Un pilote licencié à la journée récupérera son transpondeur avant la première séance d'essais contre un chèque de caution de 200€. Le transpondeur est prêté par la LMOC au pilote. Un support adapté est obligatoire sous peine d'être refusé lors des essais et manches. Il est vendu par la ligue au tarif 10€ et ne sera ni prêté, ni loué.

Le pilote doit restituer le transpondeur au plus tard 30 minutes après la fin de la dernière manche le jour même de l'épreuve.

En cas de non-retour du transpondeur à la fin de l'épreuve, le pilote devra le renvoyer par colissimo sous 48h. A défaut, une facture d'un montant de 200€ lui sera envoyée en lettre recommandée avec accusé de réception. En l'absence de la réception du paiement sous 8 jours, à compter de la date d'envoi du courrier, ses inscriptions aux épreuves des Championnats et Trophées organisées par la LMOC lui seront refusés. Dans le cas où il serait déjà inscrit ou engagé, ses inscriptions lui seront remboursées avec une pénalité de 10€. En cas d'absence de réception du paiement au 31/10/2026, sa licence FFM 2027 sera bloquée.

15 jours avant l'épreuve, les tarifs d'engagement seront majorés de 10€. Cette somme est conservée par la LMOC en vue de rembourser les factures des services de secours aux Clubs qui auraient dû annuler leur épreuve pour des raisons indépendantes de leur volonté (intempérie).

Le mercredi précédant l'épreuve à 13h00 : fermeture des inscriptions.

Si l'inscription est refusée : les pilotes seront remboursés intégralement, à l'exception des frais liés à l'utilisation d'engage-sports.

Si l'épreuve est annulée : en cas d'annulation d'une épreuve par l'organisateur, les pilotes sont remboursés intégralement, à l'exception des frais liés à l'utilisation d'engage-sports.

Article 4.2 : Les règles de priorité

Après s'être inscrits, certains pilotes sont prioritaires sur d'autres. La date et heure de l'inscription, la Ligue dans lequel le pilote est licencié (LMOC ou hors-LMOC), sa zone (Méditerranée ou Pyrénées) et sa présence ou non sur une liste de notoriété ont une incidence sur la date à laquelle le pilote est engagé. Les pilotes inscrits sur les listes ci-dessous sont prioritaires pour être engagés.

Pour toutes les catégories du Championnat Occitanie : le nombre d'engagés sera limité à la capacité maximale moins 2 pilotes. Les 2 places restantes seront disponibles pour des pilotes choisis à la discrétion de la Commission Motocross, jusqu'au dernier jour des inscriptions. Dans le cas où aucun pilote n'était choisi par la Commission Motocross, les 2 premiers pilotes inscrits en liste d'attente seront engagés par ordre chronologique.

Liste de notoriété « Championnat Occitanie MX Prestige et 125cc » : Tous les pilotes ayant marqué un minimum de 41 points (top 5) lors d'une manche du Championnat Occitanie MX Prestige ou MX 125cc, les 5 premiers du Championnat Occitanie 85cc en 2024 ou 2025 ainsi que tous les pilotes choisis à la discrétion de la CMX sont inscrits sur cette liste.

- Jusqu'à J-25 : s'il y a une liste de notoriété, seuls les pilotes inscrits sur celle-ci sont engagés. S'il n'y a pas de liste de notoriété, les pilotes licenciés dans un Club de la zone géographique du Championnat ou Trophée sont engagés.
- À partir de J-25 : s'il y a une liste de notoriété, les pilotes licenciés dans un Club de la LMOC sont engagés. S'il n'y a pas de liste de notoriété, les pilotes licenciés dans un Club de la LMOC hors de la zone géographique concernée sont engagés.
- À partir de J-15 : les pilotes licenciés dans un Club hors-LMOC sont engagés.
- Spécificité pour les engagements au Championnat Occitanie MX Vétéran, Super Vétéran, Féminin :
- Jusqu'à J-25, seules les filles sont engagées.
- À partir de J-25, les pilotes licenciés dans un Club de la LMOC sont engagés.
- À partir de J-15, les pilotes licenciés dans un Club hors-LMOC sont engagés.

Article 4.3 : Déclarer forfait

- Le pilote doit déclarer forfait sur <https://ffm.engage-sports.com/>
- Jusqu'à J-30 : remboursement sans ½ forfait (15€) sans justificatif.
- À partir de J-30 : pour tout forfait avec certificat médical de contre-indication à la pratique du sport, ou arrêt de travail, joint lors de la demande, le pilote sera remboursé intégralement (à l'exception des frais liés à l'utilisation d'engage-sports). Sans certificat médical joint, la somme de 15€ sera systématiquement retenue. Passé le délai de 24 heures après la course, aucun remboursement ne sera possible.

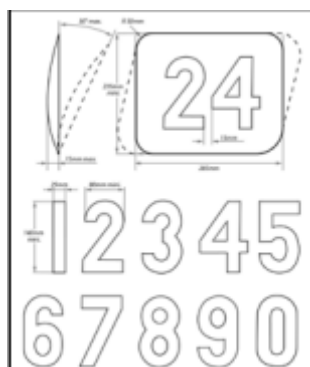
ARTICLE 5 : CLASSES & COULEURS DES PLAQUES

ATTENTION : les couleurs des plaques et des numéros doivent être respectés impérativement sous peine de non-départ. Les plaques numérotées devront être aux couleurs indiquées ci-après :

Classes	2 temps	4 temps	Plaques	Numéro
50cc / 65cc			Bleue	Blanc
Classe 1	65cc → 85cc		Blanc	Noir
Classe 2 – MX 2	100cc → 150cc	175cc → 250cc	Noir	Blanc
Classe 3 – MX 1	151cc → 250cc	251cc → 450cc	Blanc	Noir
Classe 4 – MX 3	251cc → 500cc	451cc → 650cc	Blanc	Noir
Sidecar	350cc → 750cc	350cc → 1000cc		
Féminin			Bleue	Blanc
Quad	85cc → 750cc	250cc → 750cc	Verte	Blanc

La couleur du fond doit être mate et les chiffres lisibles et peints en couleur mate antireflet. La forme anglaise des chiffres doit être utilisée. C'est-à-dire, une simple barre pour le « un » et un « sept » non barré.

Les chiffres doivent être clairement lisibles. Les numéros à bordure et réfléchissants sont interdits. Les dimensions minimales suivantes doivent être respectées sur la plaque numéro frontale : - Hauteur du numéro 140 mm minimum (100 mm pour les 65cc) - Largeur de chaque chiffre 70 mm - Largeur des traits 25 mm - Espace entre deux chiffres 15 mm.



- **Motos électriques :**

Dans le cadre de l'évolution du règlement et afin d'être en conformité avec la réglementation de la Fédération Française de Motocyclisme (FFM), les modifications suivantes sont apportées :

La phrase suivante est supprimée de l'article 5 :

Le point suivant est ajouté :

Les motos électriques suivantes sont autorisées à participer dans les catégories indiquées :

Cylindrées	Modèles autorisés	Puissance max	Classe
50 cm ³	KTM - SX-E5		A
	Husqvarna - EE5		A
	GasGas - MC-E5		A
	HVR – 50		A
	HVR – 50 Pro		A
	Apollomotors – SX E5		A
65 cm ³	HVR – 65 Pro		A
	Apollomotors – SX E8		A
85 cm ³	HVR – 85 Pro		B
	Apollomotors – SX E15		B
250 cm ³ 4T (Cat. MX2, SX2, S2, E1)	Stark Future – Varg (EX, MX & SM)	36 kW – 48 cv	B
	HVR – MX2		B
450 cm ³ 4T (Cat. MX1, SX1, S1, E2)	Stark Future – Varg (EX, MX & SM)	45 kW – 60 cv	B
> 450 cm ³ 4T (Cat. E3)	Stark Future – Varg (EX, MX & SM)		B



Les motos Stark Future doivent impérativement respecter les limites de puissance définies ci-dessus. Le bridage devra être effectué par le commissaire technique de la manifestation lors des contrôles techniques préalables, via le « Race Mode ».

Cette liste est susceptible d'être modifiée à tout moment. Toutes les motos électriques devront être conformes aux RTS de la discipline Motocross ainsi qu'aux dispositions applicables du règlement technique des Championnats de France.

Les pilotes devront être autonomes en énergie au sein du paddock.

ARTICLE 6 : LE DÉROULEMENT DE L'ÉPREUVE

Article 6.1 : Les contrôles administratifs et techniques

Les contrôles administratifs et techniques sont ouverts jusqu'à 30 minutes avant le départ de la première séance d'essais de la journée.

Les contrôles administratifs se déroulent sous la responsabilité du Club organisateur. Ils débutent au plus tôt la veille de l'épreuve à 17h00.

Les contrôles techniques : l'accueil des pilotes au contrôle technique sera ouvert conformément au règlement particulier de l'épreuve. Les pilotes engagés devront obligatoirement se présenter personnellement au contrôle technique avec leur machine, leur casque ainsi que leur protection dorsale et pectorale conformes au règlement général Motocross de la FFM. Pour les catégories 50cc, 65cc, 85cc et Junior 125cc, les protections coudes/épaules/genoux (norme EN 1621-1) sont obligatoires. Pour les casques, les normes ECE 22-06 et ECE 22-05 sont admises jusqu'en 2026.

Voir RTS MX FFM 2026.

Les contrôles sonomètre : Prévoir une zone sans obstacle de 10m par 15m.

Le niveau sonore des motocycles devra respecter les normes sonores suivantes pour toutes les classes :

Contrôle préliminaire	Limite de conformité en fin de course
111 dB/A (109+2)	112 dB/A (111+1)

En cas de dépassement du bruit au-delà de 109db au contrôle sonomètre, le pilote ne sera pas autorisé à prendre le départ. Le jury s'autorise à contrôler des machines en fin de manche et essai. Si elles ne sont pas conformes aux normes, le pilote sera disqualifié de la manche.

Un pilote pourra faire contrôler deux machines mais devra choisir celle qu'il utilisera avant le départ de chaque manche. Le Commissaire technique devra différencier les deux machines.

Concernant les pots d'échappements, se référer aux RTS FFM.

Utilisation des Tear-off est autorisée en motocross uniquement avec système de récupération sur le casque. Pour les prairies le Tear-off est strictement interdits.

Les motocycles de 144cc à 151cc doivent présenter un document pour justifier la cylindrée.

Les pilotes sélectionnés pour les coupes de Région, pourront rouler pour le reste de la saison avec les maillots après accord de l'ensemble des officiels présents (direction de course, jury, chronométrage).

Article 6.2 : Le parc fermé et la prégrille

Les organisateurs devront prévoir un parc d'attente avec box numéroté et un parc fermé, ceci à proximité de la grille de départ.

Lors de la première épreuve de chaque catégorie, l'ordre des départs aux essais sera effectué par tirage au sort. Pour les épreuves suivantes, l'entrée en prégrille sera déterminée par le classement général provisoire de chaque Championnat ou Trophée.

Les pilotes se présenteront moteur éteint au moins 10 minutes avant le départ de leur série. Passé ce délai, la prégrille sera fermée.

Article 6.3 : Les essais et les manches

Les Motocycles doivent être en parc d'attente (prégrille) 10 minutes avant l'heure prévue de leur série. Ceux arrivant après H-10 minutes entreront en derniers sur la grille.

Il est obligatoire de faire au moins 1 tour (libres ou chronos) pour participer aux manches. Si un pilote ne réalise aucun temps chronométré, il rentrera en dernier sur la grille de départ.

Toutes communications avec les accompagnateurs doivent avoir lieu au parc mécanique et panneauteur et non aux abords du circuit.

Aucun arrêt n'est autorisé sur la piste en dehors du parc mécanique (règlement de la FFM). Aucun pilote ne pourra prétendre à se faire aider sur le circuit.

Une zone de test sera fournie par l'organisateur.

Les séances d'essais se déroulent conformément aux règlements des Championnats et Trophées (voir les Titres 2, 3 et 4).

Le Directeur de course, en accord avec le Jury, pourra disqualifier un pilote en s'appuyant sur la règle suivante :

« Les pilotes ne devront pas dépasser de 30% le temps du premier de leur groupe qui servira de référence » ou à sa libre appréciation. »

Article 6.4 : Les procédures de départ des manches

Les départs seront donnés pour toutes les épreuves à l'aide d'une herse homologuée, à l'exclusion de tout autre moyen.

Pour tous les Championnats et Trophées de la LMOC, les pilotes (LMOC et hors-LMOC) entreront en grille dans l'ordre des Séries pour toutes les manches (1er groupe A, 1er groupe B, 2ème groupe A, 2ème groupe B, etc.). Le parc d'attente est fermé dès que la dernière moto est dirigée vers la grille de départ.

Le responsable de la prégrille fera mettre les moteurs en marche lorsque la première machine quittera la prégrille. Le processus de départ est alors lancé et ne pourra plus être arrêté.

Dès que tous les concurrents seront en place et sur ordre du Directeur de course, le starter présentera le panneau 15 secondes et plus aucun report de départ ne sera accordé aux participants quel qu'en soit la cause. Les 15 et 5 secondes devront être annoncées avant l'abaissement de la herse, de laquelle les roues avant des machines ne devront être éloignées de plus de 50 centimètres.

Les Commissaires sportifs veilleront au bon déroulement des départs.

Rappel : Les pilotes sont autorisés à accéder à la zone de départ (derrière la grille) pour préparer leur place, ceci sans utiliser d'outil.

Le devant de la grille est strictement interdit à quiconque. La zone des 3 mètres située à l'arrière de la Grille est accessible uniquement aux pilotes et officiels.

Seuls les pilotes en 50cc sont autorisés d'être accompagnés d'une seule personne lors de la procédure du départ.

Article 6.5 : Avant et pendant la manche

L'entrée en grille se fait selon le classement des essais chronométrés.

Après tout arrosage ou réfections conséquentes, seule la série suivant l'intervention pourra effectuer un tour de reconnaissance. A cette occasion, les pilotes devront être en pré-parc dix minutes avant l'horaire de départ de la manche.

L'ACCÈS AU PARC PANNEAUTEUR EST UNIQUEMENT RÉSERVÉ AUX LICENCIÉS âgés de 14 ans Minimum, munis d'une licence FFM en cours de validité et du laisser-passer fourni par l'organisateur. Si une épreuve se déroule sur 2 jours, le Club doit prévoir 2 laisser-passer distingués par 2 couleurs différentes.

Article 6.6 : Les procédures d'arrivée

La course sera considérée comme terminée à l'abaissement du drapeau à damiers sur la machine classée première au classement Scratch une fois le temps réglementaire écoulé.

Pour être classé, un pilote devra franchir la ligne d'arrivée.

Pour des raisons de sécurité, le Directeur de course pourra moduler la durée d'une manche.

Le drapeau rouge : s'il est nécessaire d'interrompre immédiatement une course en raison d'un incident ou pour toutes autres raisons qui rend dangereux son déroulement, le drapeau rouge sera présenté par le Directeur de course, seul officiel habilité à arrêter la course.

Cas 1 : si les pilotes n'ont pas parcouru la moitié du temps imparti, ils regagnent le parc et la manche est recourue. Cas 2 : si les pilotes ont parcouru la moitié ou plus du temps imparti, la manche est validée sur le tour précédent l'arrêt de la manche.

Les trois premiers du classement de la journée + 2 autres pilotes au hasard devront OBLIGATOIREMENT passer au contrôle sonométrique et mettre leurs machines en parc fermé durant 15 minutes après la proclamation des résultats.

Des contrôles aléatoires auront lieu durant l'intégralité de l'épreuve.

Article 6.7 : Le changement de machine au cours d'une épreuve

Au cours d'une épreuve, un pilote pourra changer de machine sous réserve que celle-ci soit passée au contrôle technique. Le changement est permis que si la cylindrée de la machine soit identique ou inférieure à celle utilisée précédemment. Les machines devront être munies de trois plaques avec les numéros lisibles, conformément au règlement FFM.

Article 6.8 : Porter réclamation

Se référer aux articles de la section 1 du titre III du Code sportif de la FFM et aux règlements des Championnats de France.

Qui peut porter réclamation : toute personne ou groupe de personnes physiques ou morales, reconnues par la FFM se considérant lésées au cours d'une épreuve placée sous l'autorité de la FFM, a le droit de présenter une réclamation. Dans le cas d'un licencié mineur, outre celui-ci, le représentant légal peut également présenter une réclamation.

Comment porter réclamation : une réclamation doit être formulée par écrit et signée uniquement par la ou les personnes directement concernées. Une réclamation ne doit se référer qu'à un seul objet et doit être remise entre les mains du Directeur de course, ou arbitre dans un délai immédiat si elle concerne une décision prise par un Commissaire technique ou dans un délai de 30 minutes elle concerne une décision prise par un officiel de la course, une erreur ou une irrégularité commise au cours de la compétition par un concurrent ou un assistant ou sur le classement de la compétition. **Elle s'accompagne d'une caution d'un montant de 75€ en chèque uniquement.** Lorsqu'elle suppose un démontage du moteur, une caution de 75€ (pour un moteur à 2 temps) ou de 150€ (pour un moteur 4 temps) sera ajoutée.

Toute réclamation sera examinée par le Jury ou l'Arbitre de l'épreuve, en première instance et si nécessaire par le Tribunal Régional de Discipline et d'Arbitrage, en deuxième instance.

Dérogation : dans le cas où le plaignant serait victime d'un accident corporel constaté, le délai sera porté à 48 heures.

Article 6.9 : Les reports de points

Sauf mention spéciale, il n'y a pas de report de point.

Si un report de points est prévu et sauf mention spéciale dans la description de la catégorie (voir les Titres 2, 3 et 4) : tout pilote participant à un Championnat de France de Motocross, Coupe ou course FIM ou FIM Europe de Motocross en concurrence de date avec un Championnat Occitanie, se verra réattribuer des points selon les conditions suivantes : la moyenne des points marqués sur les manches du Championnat Occitanie est reportée sur les manches auxquelles le pilote a été absent pour une des raisons évoquées dans le paragraphe précédent. Le calcul de cette moyenne se fera au prorata de la totalité des épreuves courues par le pilote en Championnat à la veille de la finale. Elle est arrondie à l'unité la plus proche (arrondie au point supérieur si la décimale est supérieure ou égale à 0,5 et arrondie au point inférieur si la décimale est inférieure à 0,5). Afin de prétendre à ces points, le pilote devra avoir participé à la moitié Championnat + 1 épreuve (exemple : 5 épreuves sur 7 ; 4 épreuves sur 6). Il y a concurrence de dates lorsque l'épreuve se déroule le même weekend. Les pilotes devront envoyer la feuille de leurs résultats au Président de la Commission Motocross.

Article 6.10 : Classement et remise des prix de l'épreuve

Les spécificités pour chaque catégorie sont présentées dans les articles des Titres 2, 3 et 4.

Les pilotes marquent des points en fonction de leur place en manche selon les barèmes suivants :

Grille à 50 points, du 1er au 45e : 50, 47, 45, 43, 41, 40, 39, 38, 37, 36, 35, 34, 33, 32, 31, 30, 29, 28, 27, 26, 25, 24, 23, 22, 21, 20, 19, 18, 17, 16, 15, 14, 13, 12, 11, 10, 9, 8, 7, 6, 5, 4, 3, 2, 1.

Grille à 25 points : 25, 22, 20, 18, 16, 15, 14, 13, 12, 11, 10, 9, 8, 7, 6, 5, 4, 3, 2, 1.

Les pilotes hors-zone ou hors-LMOC marquent des points au classement de l'épreuve. Les points seront attribués à l'issue de chaque manche et seront reportés pour le classement des Championnats / Trophées si la catégorie le prévoit (notamment pour les pilotes hors-zone ou hors-LMOC).

Remise des prix : les pilotes, incluant ceux hors-zone et hors-LMOC, sont récompensés par le Club organisateur sous réserve de la participation d'au moins 5 pilotes de la même catégorie. L'organisateur peut récompenser suivant ses possibilités, en plus des Coupes, par des lots à sa seule discrétion.

La présence des pilotes est obligatoire à la remise des prix, dans une tenue correcte et suivant un comportement digne d'un sportif.

Article 6.11 : Classement et remise des prix annuelle des Championnats et des Trophées

Les spécificités pour chaque catégorie sont présentées dans les Titres 2, 3 et 4.

Les classements des Championnats ou Trophées se feront par le cumul des points marqués à chaque épreuve. Les vainqueurs seront ceux qui totaliseront le plus grand nombre de points dans leur catégorie respective.

Les pilotes exæquo seront départagés par le plus grand nombre de meilleures places. Le titre de Champion sera porté durant toute la saison suivante.

La présence des pilotes est obligatoire à la remise des prix, dans une tenue correcte et suivant un comportement digne d'un sportif. Les pilotes absents le jour de la remise des prix ne seront pas récompensés, sauf motif valable et vérifiable.

Sauf mention spécifique dans les titres 2, 3, 4, les pilotes hors-LMOC ne marquent pas de point au Championnat / Trophée. Ils ne sont pas invités à la remise des prix annuelle, ne reçoivent pas de Trophée, ni de prime.

TITRE 2 : CHAMPIONNAT OCCITANIE

CHAMPIONNAT MX

❖ MX Prestige (1 groupe)

Age minimum : 15 ans le jour de la manifestation. Licences : compétition annuelle.

Cylindrées : de 144cc à 500cc 2T ou de 175cc à 650cc 4T. Le Championnat Occitanie MX Prestige inclut 2 catégories :

- MX1 : 251cc à 500cc 2T et 251cc à 650cc 4T
- MX2 : 144cc à 250cc 2T et 175cc à 250cc 4T

Prime : Se référer au tableau des primes. Le versement des primes se fera uniquement par virement bancaire sur envoi de votre RIB à l'adresse suivante : tressorier@lmoc.fr

Déroulement de l'épreuve :

- 1 test de départ avant les essais libres, le tout sur 15'
- 1 séance d'essai chronométré sur 15'
- 2 manches de 20' + 1T
- **1 tour de reconnaissance à chaque manche**
- Grille : 50 points, avec report de points.

Remise des prix de l'épreuve et annuelle : les 3 premiers Scratch et MX2 (issus du Scratch). Tout pilote qui aura roulé une fois en MX1 au cours de la saison sera classé en Scratch.

Possibilité pour les clubs de verser une prime aux 3 premiers du scratch de la journée.

Délégué : Alain SICARD

❖ MX 125cc 2T (1 groupe)

Age minimum : 13 ans le jour de la manifestation.

Age maximum pour être classé en Junior : 17 ans au 01/01/2026 Licences : compétition annuelle.

Cylindrée : 125cc 2T.

Prime : Se référer au tableau des primes. Le versement des primes se fera uniquement par virement bancaire sur envoi de votre RIB à l'adresse suivante : tresorier@lmoc.fr

Déroulement de l'épreuve (1 groupe) :

- 1 test de départ avant les essais libres, le tout sur 15'
- 1 séance d'essai chronométré sur 15'
- 2 manches de 20' + 1T
- **1 tour de reconnaissance à chaque manche**

Grille : 50 points, avec report de points.

Remise des prix de l'épreuve et annuelle : les 3 premiers Scratch et les 3 premiers Junior (issus du Scratch). Possibilité pour les clubs de verser une prime aux 3 premiers du scratch de la journée.

Délégué : Pierre RAYNAUD

❖ **MX Espoir 85cc (1 groupe)**

Age minimum : 9 ans le jour de la manifestation. Age maximum : 14 ans au 01/01/2026.

Licences : compétition annuelle. Cylindrée : 85cc.

Déroulement de l'épreuve (1 groupe) :

- 1 test de départ avant les essais libres, le tout sur 15'
- 1 séance d'essai chronométré sur 15'
- 2 manches de 15' + 1T.
- **1 tour de reconnaissance pourrait avoir lieu sur décision du jury au vu de l'évolution du circuit**

Grille : 50 points, avec report de points.

Remise des prix de l'épreuve et annuelle : les 3 premiers et les 3 premières filles

Délégué : Philippe MARTIN

❖ **MX 65cc (1 groupe)**

Age minimum : 7 ans le jour de la manifestation. Age maximum : 11 ans au 01/01/2026.

Licences : compétition annuelle. Cylindrée : 65cc.

Déroulement de l'épreuve :

- 1 test de départ avant les essais libres, le tout sur 12'
- 1 séance d'essai chronométré sur 12'
- 2 manches de 12' + 1T.
- **1 tour de reconnaissance pourrait avoir lieu sur décision du jury au vu de l'évolution du circuit**

Grille : 50 points, avec report de points.

Remise des prix de l'épreuve et annuelle : les 3 premiers 65cc et les 3 premières filles.

Délégué : Jean-Louis ASSALIT

❖ **MX 50cc (1 groupe)**

Age minimum : 6 ans le jour de la manifestation. Age maximum : 10 ans au 01/01/2026.

Licences : compétition annuelle. Cylindrée : 50cc.

Les machines de la catégorie devront être d'origine et le diamètre des roues devra être de 10 ou 12 pouces à l'avant et de 10 pouces à l'arrière.

Déroulement de l'épreuve :

- 1 test de départ avant les essais libres, le tout sur 10'
- 1 séance d'essai chronométré sur 10'
- 2 manches de 8' + 1T
- **1 tour de reconnaissance pourrait avoir lieu sur décision du jury au vu de l'évolution du circuit**

Grille : 50 points, avec report de points.

Remise des prix de l'épreuve et annuelle : les 3 premiers 50cc et les 3 premières filles.

Délégué : Jean-Louis ASSALIT

❖ **MX Vétéran : Bronze – Argent- Or –**

Bronze : de 40 à 45 ans (40 ans au 01/01/2026)

Argent : de 46 à 51 ans (46 ans au 01/01/2026)

Or : 52 à 57 ans (52 ans au 01/01/2026)

Prime : Se référer au tableau des primes. Le versement des primes se fera uniquement par virement bancaire sur envoi de votre RIB à l'adresse suivante : tresorier@lmoc.fr

Déroulement de l'épreuve :

- 1 test de départ avant les essais libres, le tout sur 15'
- 1 séance d'essai chronométré sur 15'
- 2 manches de 15' + 1T.
- **1 tour de reconnaissance pourrait avoir lieu sur décision du jury au vu de l'évolution du circuit**

Grille : 50 points pour chaque catégorie avec report de points.

Remise des prix de l'épreuve et annuelle pour les 3 premiers de chaque catégorie.

Délégué : Frédéric PLATERO

❖ **MX Féminin-Vétéran Platine (1 groupe)**

Féminines : Age minimum de 13 ans le jour de l'épreuve

Vétéran platine : Age minimum 58 ans au 01/01/2026

Cylindrée : De 125 cc à 650 cc.

Pour les féminines : À partir de 13 ans en 125cc 2T ou 150 4T et dès 15 ans de 125cc à 650 cc.

Prime : Se référer au tableau des primes. Le versement des primes se fera uniquement par virement bancaire sur envoi de votre RIB à l'adresse suivante : tresorier@lmoc.fr

Déroulement de l'épreuve en motocross :

- 1 test de départ avant les essais libres, le tout sur 15'
- 1 séance d'essai chronométré sur 15'
- 2 manches de 15' + 1T
- 1 tour de reconnaissance pourrait avoir lieu sur décision du jury au vu de l'évolution du circuit
- Grille : 50 points, avec report de points.

Déroulement de l'épreuve en Course sur prairie :

- Une séance d'essais composée de 5' d'essais libres et 10' d'essais chronométrés.
- Trois manches de 8' + 1T.
- Grille : 50 points, avec report de points.
- **Remise des prix de l'épreuve et annuelle : les 3 premières féminines et les 3 premiers vétérans**

Délégué : Patricia CARDOIT

❖ **Quad Cross (1 groupe)**

Age minimum : 15 ans le jour de la manifestation. Licences : compétition annuelle et une manifestation.

Note pour les pilotes titulaires une LJ : le pilote doit en faire la demande suffisamment à l'avance sur <https://licencie.ffmoto.net/> puis, une fois activée par la FFM, demander un numéro de course à l'année sur <http://www.lmoc.fr/> Les pilotes licenciés à la journée ne sont pas classés.

Cylindrée : de 250cc à 525cc 2T ou 4T mono ou bicylindre.

Prime : Se référer au tableau des primes. Le versement des primes se fera uniquement par virement bancaire sur envoi de votre RIB à l'adresse suivante : tresorier@lmoc.fr

Déroulement de l'épreuve en Motocross (1 groupe) :

- 1 test de départ avant les essais libres, le tout sur 15'
- 1 séance d'essai chronométré sur 15'
- 2 manches de 15' + 1T.

- 1 tour de reconnaissance pourrait avoir lieu sur décision du jury au vu de l'évolution du circuit

Déroulement de l'épreuve en course sur prairie (1 groupe) :

- 1 séance d'essais composé de 5' d'essais libres et 10' d'essais chronométrés.
- 3 manches de 8' + 1T.

Grille : 50 points en MX et 25 points en Prairie, avec report de points.

Remise des prix de l'épreuve et annuelle : les 3 premiers. Les pilotes licenciés hors-LMOC ne marquent pas de points au classement du Championnat.

Délégué : Jean-Paul PENA

❖ MX Moto Ancienne (1 groupe)

Age minimum : 14 ans au 01 janvier de l'année en cours / **Licences** : compétition annuelle et une manifestation.

Note pour les pilotes titulaires une LJ : le pilote doit en faire la demande suffisamment à l'avance sur <https://licencie.ffmoto.net/> puis, une fois activée par la FFM, demander un numéro de course à l'année sur <https://www.lmoc.fr/> Les pilotes licenciés à la journée ne sont pas classés.

Le port d'un dossard peut être demandé sur certaines épreuves.

Cylindrée : à partir de 125cc.

Les Catégories :

Vintage : Moto de l'année 1977 et avant, avec freins *d'origines* et fourches aux diamètres de l'année de la moto.

Classic : Moto à partir de l'année 1978 à 1981 inclus, avec freins *d'origines* et fourches aux diamètres de l'année de la moto.

Evolution : Moto à partir de l'année 1982 à 1984 inclus, avec freins *d'origines* et fourches aux diamètres de l'année de la moto.

Pre 90 : Moto à partir de l'année 1985 à 1990 inclus, avec freins *d'origines* et fourches aux diamètres de l'année de la moto.

Contrôle des motos : Il sera appliqué le règlement général du contrôle technique de la LMOC, ainsi qu'un contrôle particulier valable toute l'année, par 6 pilotes du championnat visant à faire respecter les critères techniques des différentes catégories (Frein, Fourche...) ...

Pour les motos non conformes : De la catégorie Vintage a Pre 90, les pilotes seront classés dans la catégorie supérieure directe. Pour la catégorie Super Evolution les pilotes ne pourront pas prendre le départ.

Pilotes :

L'Âge minimum est de 14 ans au 01 janvier de l'année en cours, mais ne seront classés au championnat, que les pilotes ayant l'âge légal de leurs catégories à la 1ere épreuve de la saison :

Remise des prix de l'épreuve et annuelle : Les 3 premiers des catégories suivantes :

Vintage –Classic-Evolution- Pre 90

Déroulement de l'épreuve en Motocross :

- 1 test de départ avant les essais libres, le tout sur 15'
- 1 séance d'essai chronométré sur 15'
- 2 manches de 15' + 1T.
- 1 tour de reconnaissance pourrait avoir lieu sur décision du jury au vu de l'évolution du circuit

Déroulement de l'épreuve en Course sur prairie :

- Une séance d'essais composée de 5' d'essais libres et 10' d'essais chronométrés.
- Trois manches de 8' + 1T.

Grille : 50 points pour chaque catégorie avec report de points

Délégué : Gérard ROUCARIES

❖ **MX 2 temps Occitanie :**

Pilote liste de notoriété exclus.

Age minimum : 15 ans le jour de la manifestation. / **Licences :** compétition annuelle uniquement

Cylindrée : à partir de 125cc 2 temps à 500cc 2 temps

Les Catégories :

Super Evolution : Moto 2T à partir de 125cc à 500cc de l'année 1991 à 1996 inclus.

Néo Evolution : Moto 2T 250cc à 500cc à partir de l'année 1997 à 2004 inclus.

Open évolution : Moto 2T 250cc à 500cc à partir de l'année 2005 à aujourd'hui.

Contrôle des motos : Il sera appliqué le règlement général du contrôle technique de la LMOC, ainsi qu'un contrôle particulier valable toute l'année, par 1 pilote du championnat désigné par la ligue Occitanie visant à faire respecter les critères techniques des différentes catégories (Frein, Fourche...).

Pour les motos non conformes : De la catégorie super évolution à néo Evolution, les pilotes seront classés dans la catégorie supérieure directe.

Remise des prix de l'épreuve et annuelle : Les 3 premiers de chaque catégorie, issus du Scratch

Déroulement de l'épreuve en Motocross :

- 1 test de départ avant les essais libres, le tout sur 15'
- 1 séance d'essai chronométré sur 15'
- 2 manches de 15' + 1T.
- 1 tour de reconnaissance pourrait avoir lieu sur décision du jury au vu de l'évolution du circuit

Déroulement de l'épreuve en Course sur prairie :

- Une séance d'essais composée de 5' d'essais libres et 10' d'essais chronométrés.
- Trois manches de 8' + 1T.
- Grille : 50 points, avec report de points.

Délégué : Alain SICARD

CHAMPIONNAT PRAIRIE

❖ Prairie +125cc (1 à 3 groupes)

Age minimum : 15 ans le jour de la manifestation. Licences : compétition annuelle.

Cylindrée : à partir de 144cc.

Déroulement de l'épreuve :

- 1 séance d'essais composée de 5' d'essais libres et 10' d'essais chronométrés. Les pilotes qualifiés dans le groupe 1 marquent des points au classement du Championnat.
- 3 manches de 8' + 1T.

Grille : 50 points, avec report de points lorsque le pilote participe à une épreuve du Championnat Occitanie dans une catégorie équivalente.

Remise des prix de l'épreuve et annuelle : les 3 premiers Scratch.

❖ Prairie 125cc 2T (1 à 2 groupes)

Age minimum : 13 ans le jour de la manifestation. Licences : compétition annuelle.

Cylindrée : 125cc 2T. Déroulement de l'épreuve :

- 1 séance d'essais composé de 5' d'essais libres et 10' d'essais chronométrés. Les pilotes qualifiés dans le groupe 1 marquent des points au classement du Championnat.
- 3 manches de 8' + 1T.

Grille : 50 points, avec report de points lorsque le pilote participe à une épreuve du Championnat Occitanie dans une catégorie équivalente.

Remise des prix de l'épreuve et annuelle : les 3 premiers Scratch.

❖ **Prairie 85cc (1 groupe)**

Age minimum : 9 ans le jour de la manifestation.

Age maximum : 14 ans au 01/01/2026 pour les garçons et 15 ans au 01/01/2026 pour les filles. Licences : compétition annuelle et une manifestation.

Note pour les pilotes titulaires une LJ : le pilote doit en faire la demande suffisamment à l'avance sur <https://licencie.ffmoto.net/> puis, une fois activée par la FFM, demander un numéro de course à l'année sur <http://www.lmoc.fr/> Les pilotes licenciés à la journée ne sont pas classés.

Cylindrée : 85cc. Déroulement de l'épreuve :

- 1 séance d'essais composé de 5' d'essais libres et 10' d'essais chronométrés.
- 3 manches de 8' + 1T.

Grille : 50 points, avec report de points lorsque le pilote participe à une épreuve du Championnat Occitanie dans une catégorie équivalente.

Remise des prix de l'épreuve et annuelle : les 3 premiers Scratch et les 3 premières filles.

❖ **Prairie 65cc / 50cc (1 groupe)**

Age minimum : 6 ans le jour de la manifestation. Age maximum : 10 ans au 01/01/2026.

Licences : compétition annuelle et une manifestation.

Note pour les pilotes titulaires une LJ : le pilote doit en faire la demande suffisamment à l'avance sur <https://licencie.ffmoto.net/> puis, une fois activée par la FFM, demander un numéro de course à l'année sur <http://www.lmoc.fr/> Les pilotes licenciés à la journée ne sont pas classés.

Cylindrée : 50cc (6 ans) ou 65cc (à partir de 7 ans).

Les machines de la catégorie 50cc devront être d'origine et le diamètre des roues devra être de 10 ou 12 pouces à l'avant et de 10 pouces à l'arrière.

Déroulement de l'épreuve :

- 1 séance d'essais libres de 10'.
- 1 séance d'essais chronométrés de 10'.
- 2 manches de 8' + 1T.

Grille : 50 points par catégorie, avec report de points lorsque le pilote participe à une épreuve du Championnat Occitanie dans une catégorie équivalente.

Remise des prix de l'épreuve et annuelle : les 3 premiers 65cc, les 3 premières féminines, les 3 premiers 50cc, les 3 premières féminines.

Délégué : Daniele MOLIERE (85cc) ; Laurence AUDOUY (+125cc) ; Francis SKIERSKOWSKI (125cc) ; Charles LAURET (50 / 65cc)

CHAMPIONNAT SUPERCROSS

❖ **SX Open :**

Age minimum : 13 ans 125 et 15 ans 250/450 le jour de la manifestation.

Licences : compétition annuelle.

Cylindrée : 450cc/250cc/125cc

Déroulement de l'épreuve :

- Stage de préparation LMOC recommandé avant la première participation.
- 1 séance d'essais libres de 10'.
- 1 séance d'essais chronométrés de 10'.
- 2 manches de 8' + 1T. Grille : 25 points.

Remise des prix de l'épreuve et annuelle : les 3 premiers du classement Scratch.

Possibilité pour les clubs de verser une prime aux 3 premiers du scratch de la journée.

Délégué : Bernard CAUSSIGNAC

TITRE 3 : TROPHÉES MÉDITERRANÉE & PYRÉNÉES

❖ MX 450cc / 250cc (2 groupes)

Seuls 2 pilotes inscrits sur la liste de notoriété seront admis sur chaque épreuve.

Avenant du 8 avril 2026 au règlement MX du Trophée 250cc/450 cc

Chaque club organisateur d'un trophée 250cc/450cc Pyrénées ou Méditerranée à la possibilité d'engager deux pilotes wild-card issus de la liste de notoriété si ce dernier s'engage sur l'épreuve via la plateforme Engages-Sport.

L'organisateur en fera la demande auprès du président de la commission Mx pour validation au MINIMUM une semaine avant son épreuve.

Les pilotes wild-card seront systématiquement hors classement du trophée.

L'organisateur pourra les récompenser (pilotes wild-card)

L'organisateur devra OBLIGATOIREMENT faire un podium MX1 - MX2 uniquement avec les pilotes classés au trophée sur l'épreuve (hors wild-card)

Âge minimum : 15 ans le jour de la manifestation. Licences : compétition annuelle.

Cylindrée : de 144cc à 500cc.

Le Trophée MX 450-250 inclut 2 catégories :

- 450 : 251cc à 500cc 2T et 251cc à 500cc 4T
- 250 : 144cc à 250cc 2T et 175cc à 250cc 4T

Déroulement de l'épreuve :

- 1 test de départ avant les essais libres, le tout sur 15'
- 1 séance d'essai chronométré sur 15'
- 2 manches de 15' + 1T

Grille : 50 points pour 250cc et 50 points pour 450cc

Remise des prix de l'épreuve et annuelle : les 3 premiers 450cc et les 3 premiers 250cc.

Les pilotes hors zone et hors LMOC sont récompensés à la remise des prix de l'épreuve et ne sont pas récompensés à la remise des prix annuelle.

❖ **MX 125cc 2T (1 groupe)**

Age minimum : 13 ans le jour de la manifestation. Licences : compétition annuelle.

Cylindrée : 125cc 2T. Déroulement de l'épreuve :

- 1 test de départ avant les essais libres, le tout sur 15'
- 1 séance d'essai chronométré sur 15'
- 2 manches de 15' + 1T

Grille : 50 points.

Remise des prix de l'épreuve et annuelle : les 3 premiers Scratch.

❖ **MX 85cc (1 groupe)**

Age minimum : 9 ans le jour de la manifestation.

Age maximum : 14 ans au 01/01/2026 (Scratch) ; 11 ans au 01/01/2026 (Minime).

Licences : compétition annuelle.

Cylindrée : 85cc.

Déroulement de l'épreuve :

- 1 test de départ avant les essais libres, le tout sur 15'
- 1 séance d'essai chronométré sur 15'
- 2 manches de 15' + 1T.

Grille : 50 points.

Remise des prix de l'épreuve et annuelle : les 3 premiers Scratch, les 3 premiers Minimes et les 3 premières filles.

Les pilotes hors zone et hors LMOC sont récompensés à la remise des prix de l'épreuve et ne sont pas récompensés à la remise des prix annuelle.

Délégué trophée Méditerranée : Fabrice ITIER (85cc) ; Philippe BAYLE (125cc) ; Thierry DUPUIS BORDAIS (250 / 450)

Délégué trophée Pyrénées : Jean-Luc DELPON (85cc) ; Gérard ROUCARIES (125cc) ; Stéphanie VIGNY (250 / 450)